

Ajaccio, le 7 avril 2008

N/réf : FAF08-037

Cher Confrère,

A l'heure où les échanges électroniques et les transactions sur internet sont amenés à se développer ; un récent décret rappelle les obligations des médecins informatisés. Le « décret confidentialité » précise que la carte de professionnel de santé, la fameuse CPS, est obligatoire pour tout accès aux informations médicales à caractère personnel conservées sur support informatique ou pour leur transmission par voie électronique.

En outre, tous les professionnels de santé doivent se mettre en conformité avec les référentiels de sécurité définis par arrêtés ministériels dans un délai d'un an, après la publication desdits arrêtés.

C'est pourquoi l'URML de Corse, en partenariat avec l'URMLPACA, va lancer dans le courant de l'année un programme d'information et de formation à l'utilisation de la messagerie sécurisée pour l'échange entre professionnel de santé, de documents médicaux afin de répondre à l'obligation légale suivant le décret n° 200-960 du 15 mai 2005 paru au journal officiel du 16 mai 2007, relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique.

La mise en place et l'utilisation de cette messagerie sécurisée entre professionnels de santé est totalement gratuite la première année. Le coût étant pris en charge par l'association Echanges Sécurisés entre Professionnels de Santé "E.S.P.S." qui regroupe l'URMLPACA et l'URML de Corse. La deuxième année un abonnement au fournisseur de cette messagerie est à prévoir, il faut compter en moyenne 60€/an.

Cette messagerie ne vient pas remplacer un logiciel déjà en place si le praticien libéral en est déjà équipé. Un technicien se déplace pour installer sur site cette messagerie cryptée sécurisée et des soirées de formation sont prévues pour appréhender l'outil.

Rien n'est obligatoire, l'URML de Corse souhaite sensibiliser les praticiens à l'échange de données (Compte-rendu d'hospitalisation, compte-rendu opératoire, compte-rendu de RCP, compte-rendu d'exams de cardio, de gastro, de radio... la liste n'est pas exhaustive).

Ce travail se fera avec l'appui de l'URMLPACA qui a déjà beaucoup travaillé sur le sujet et où plusieurs hôpitaux et de nombreux réseaux de santé sont déjà impliqués (ONCO PACA, ONCO 2A, ONCO 2B...).

En tant que libéral vous êtes amenés à envoyer et à recevoir des données médicales par internet, aussi nous souhaiterions vous inclure dans ce projet ambitieux pour la Corse afin de réduire les paperasses et les temps d'attente des résultats de nos patients.

En effet il est dommage de penser qu'un compte-rendu est stocké sur un ordinateur, puis édité sur papier, puis envoyé par la poste et enfin scanné pour à nouveau être stocké dans un dossier patient sur un ordinateur. Quelle perte de temps !!!

Je joins à ce courrier le décret relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique.

En espérant vous compter parmi les médecins libéraux qui participeront à ce projet, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre engagement pour l'année 2008 en nous retournant le coupon ci-dessous. Nous vous rappelons qu'à tout moment vous pourrez cesser votre participation à cette action..

Je vous prie de recevoir, cher confrère, l'expression de mes salutations les plus confraternelles.

Dr Félix Antoine FRANCESCHINI  
Président

✂.....

**Coupon à retourner :**  
**par courrier : URMLde Corse - Villa Mérimée – 9 cours Grandval – 20000 AJACCIO**  
**par télécopie : au 04-95-30-78-08**  
**ou par e-mail : [urml.corse@wanadoo.fr](mailto:urml.corse@wanadoo.fr)**

Le docteur.....

Adresse cabinet :.....  
.....  
.....

Est intéressé pour participer à l'action "Echanges Sécurisés entre Professionnels de Santé" (E.S.P.S).